

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 166/2020

Création et désignation des
membres de la commission
communication

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à LECOFFRE Eric).

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie (absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne), COUDERC-VALLET Jocelyne (absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à DAUDET Jean-Christophe).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTEL Marcel.

Mme la Présidente expose que lors du précédent conseil communautaire, Mme Josiane HAAS-FALANGA a été élue 9ème Vice-Présidente.

En application de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de la communauté d'agglomération a confié Mme Haas-Falanga la délégation relative à la communication.

Compte-tenu de cette délégation accordée à la 9ème Vice-Présidente, il est proposé au conseil communautaire de mettre en place une commission communication et de procéder à la désignation de ses membres, dans les conditions arrêtées par la délibération du 17 septembre dernier pour la composition des commissions thématiques, à savoir un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération n° 124/2020 en date du 19 novembre 2020 portant élection de Mme HAAS-FALANGA au poste de 9^{ème} Vice-Président ;

VU l'arrêté de la Présidente n° 2020-11-06 en date du 20 novembre 2020 portant délégation de fonction à Mme HAAS-FALANGA pour traiter des affaires communautaires en matière de communication ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE de créer une commission communication et désigne les conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Communication :

BARBENTANE	DAUDET Jean-Christophe
CABANNES	HAAS-FALANGA Josiane
CHÂTEAURENARD	MARTIN Pierre-Hubert
EYRAGUES	GAVANON Michel
GRAVESON	ROMAN Marie-Line
MAILLANE	CULMET Jean-Luc
MOLLEGES	PEYTIER Guylaine
NOVES	MATECKI Jean-Philippe
ORGON	CLARETON Angélique
PLAN D'ORGON	STOYANOV Annie
ROGNONAS	MONDET Cécile
SAINT-ANDIOL	BRONDET Viviane
VERQUIERES	PAQUIN Françoise

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Votes pour : 38

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,

Corinne CHABAUD

